



INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL

Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. Enfin, le budget de la commune est divisé en chapitres et articles dans les conditions qui sont déterminées par décret.

Le budget communal est donc un acte fondamental de la gestion municipale. Il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation : de prévision parce qu'il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année à venir et d'autorisation parce qu'il constitue l'acte juridique par lequel la collectivité locale est autorisée à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

1. EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget primitif du budget principal au titre de l'exercice 2025 s'équilibre ainsi qu'il suit :

<u>Budget principal M57</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	12 690 000 €	12 690 000 €
Investissement	7 484 700 €	7 484 700 €

Les résultats de l'exercice et les restes à réaliser 2024 seront repris lors du vote du budget supplémentaire 2025.

2. RECAPITULATIF PAR CHAPITRE ET OPERATION

Rappel : Le budget principal est voté par chapitre en fonctionnement, et par opération et chapitre en investissement.

		Crédits de					
--	--	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Structure du budget primitif

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 - Dépenses générales	3 056 750,00 €	013 - Atténuations de charges	90 000,00 €
012 - Charges de personnel	7 151 000,00 €	70 - Produits de service	787 250,00 €
014- Atténuation de charges	18 000,00 €	73 - Impôts et taxes	10 047 540,00 €
65 - Autres charges gestion courante	821 450,00 €	731 - Fiscalité locale	18 500,00 €
66 - Charges financières	23 800,00 €	74 - Dotations et participations	1 594 600,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €	75 - Autres produits de gestion	110 000,00 €
68 - Dotations aux provisions	20 000,00 €	76 - Produits financiers	110,00 €
		77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €
Total des dépenses réelles	11 093 000,00 €	Total des recettes réelles	12 650 000,00 €
023 - Virement en investissement	1 040 000,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	40 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	557 000,00 €		
Total des dépenses	12 690 000,00 €	Total des recettes	12 690 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
13 - Subventions d'équipement	132 740,00 €	10 - Dotations, fonds divers, réserves	791 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	114 500,00 €	13 - Subventions d'investissement	562 200,00 €
204 - Subventions d'équipement	179 300,00 €	16 - Emprunt	4 145 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 279 214,13 €	024 - Produits de cession	40 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	2 597 000,00 €	45 - Opérations pour compte de tiers	173 500,00 €
Opération 13 - Centre-ville	1 586 445,87 €		
Opération 14 - Projet école centre-ville	1 000 000,00 €		
16 - Emprunts	206 000,00 €		
45 - Opérations pour compte de tiers	173 500,00 €		
Total des dépenses réelles	7 268 700,00 €	Total des recettes réelles	5 711 700,00 €
		021 - Virement du fonctionnement	1 040 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre section	40 000,00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	557 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	176 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	176 000,00 €
Total des dépenses	7 484 700,00 €	Total des recettes	7 484 700,00 €

3. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le budget principal comporte deux opérations d'investissement en autorisations de programme :

OPERATION	Autorisations de programme	paiement antérieurs réalisés	paiement 2025	paiement 2026	paiement 2027	paiement 2028	paiement 2029
OP 13 : Réaménagement du centre-ville	5 100 000 €	3 513 554.13 €	1 586 445.87 €				
OP 14 : Projet école centre-ville	16 000 000 €	74 298.62 €	1 000 000 €	2 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	2 925 701.38 €

4. DETTE

L'encours de la dette au 1er janvier 2025 s'élève à 970 217.28 €.

Trois emprunts composent la dette de la ville et se répartissent au niveau de l'encours, à hauteur de 84.92 % en taux fixe et 15.08 % en taux variable.

Les annuités prévisionnelles de l'exercice se décomposent comme suit mais peuvent évoluer en fonction de la variation du taux variable :

- Intérêts de la dette : 23 601.83 € (26 000 € prévus au BP)
- Remboursement de capital : 202 373.96 € (206 000 € prévus au BP)

La présente présentation, jointe à la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux accompagne le budget primitif figurant au nombre des pièces annexes remises auxdits conseillers.